

Pour faire passer la réforme du collège les dernières initiatives de l'institution traduisent une certaine fébrilité en jouant avec la légalité • Elles mettent en lumière une dimension majeure des réformes en cours qu'il s'agisse des statuts, de notre temps de travail, ou de la structure des établissements : le développement des prérogatives hiérarchiques et celui de modalités managériales de gestion • Les formations de « pilotage de la réforme du collège » qui auront lieu tout au long de l'année s'intègrent parfaitement dans cette logique • SUD éducation 13 appelle à boycotter ces journées de formation par la grève et à se réunir en AG d'établissement à la place •

— Des formations imposées pour nous faire rentrer dans le rang —

Les chef-fes d'établissements et les Inspections ont été réunis par le ministère et la DGESCO pour mettre en œuvre 5 jours de formations annoncés très médiatiquement par la Ministre. Les échos de ces réunions traduisent un grand mépris pour les enseignant-es et une volonté de les faire rentrer dans le rang à grands coups de diaporamas.

Dans l'académie d'Aix-Marseille cela commencera dès la journée du mercredi 18 novembre. Les élèves seront libérés le matin tandis qu'on nous enjoint à prendre sur notre temps libre pour la deuxième partie de la journée. Une seconde journée du même type semble programmée en janvier. La hiérarchie prétend désormais sans complexe pouvoir disposer de notre temps comme elle l'entend.

Alors que la formation continue est largement mise à mal et que les projets ministériels se font à moyen constant, il apparaît symptomatique que le ministère fasse reposer toujours davantage sur notre dos et notre conscience professionnelle le



poids de sa réforme en rognant sur notre temps personnel. Pas de panique, il ne s'agit là que de la poursuite d'une longue série de dégradations de nos conditions de travail. Aucun temps de concertation n'est d'ailleurs prévu pour mettre en place la « refondation pédagogique » prônée par le ministère.

Légitimement, à la réception des ordres de mission, nous avons été nombreux et nombreuses à réagir vivement. Beaucoup s'interrogent sur la valeur d'une telle convocation en dehors de notre temps de service et cherchent une voie légale pour y échapper. Cependant, les formations dites « dans l'intérêt du service » sont obligatoires et ne donnent lieu à aucune rémunération supplémentaire : la jurisprudence dans ce domaine est explicite. Il n'y a pas lieu d'espérer ici que l'administration ne soit pas trop chipoteuse et qu'elle ne puisse nous prélever 1/30e de salaire en cas d'absence. Bien au contraire, les services de la rue de Grenelle, à l'aise dans leurs mocassins, tente de s'appuyer sur la nouvelle réforme des statuts en mettant en avant l'annualisation de notre temps de service à 1607 heures.

Pour eux, c'est clair, notre temps de service ne se limite pas à nos heures de cours, mais va bien au delà. Certain-e-s Inspecteurs et Inspectrices, quant à eux/elles, s'appuient sur la contestable 2nde journée de pré-rentrée, d'autres sur l'on ne peut plus contestable «journée de solidarité ». Une formation à distance m@gistère d'une demi-journée vient couronner le tout.

Si c'est un devoir pour notre employeur que de proposer une formation continue, ce n'est en revanche pas à lui d'en imposer le contenu en asséchant un PAF déjà bien maigre. Cette entreprise de bourrage de crâne « collège 2016 » est proprement scandaleuse car près de 4 mois après la promulgation de la contre-réforme Collège 2016, les enseignant-e-s lui restent très majoritairement hostiles. Les 7 « thématiques » retenues par le ministère (« de la disciplinarité à l'interdisciplinarité » ; « la différenciation pédagogique et la démarche de projet » ; « l'utilisation des ressources numériques au sein des disciplines » ; « les pratiques d'évaluation des acquis des élèves » etc...) et la précipitation de leur mise en place relèvent manifestement de l'endoctrinement et de la volonté de contrecarrer la formation d'un grand mouvement de contestation.

Un ministère inquiet

Car si le ministère se précipite c'est qu'il est inquiet. C'est dans ce sens qu'il fallait interpréter les informations dévoilées par l'agence de presse spécialisée AEF début octobre. Dans l'Académie de Toulouse, un outil de pré-repérage pour détecter les établissements dans lesquels la formation prévue dans le cadre de la réforme du collège s'annonce « complexe » a été mis en place. Pire encore, la rectrice proposait aux chef-fes d'établissements de classer les enseignant-e-s selon leur opinion vis à vis de la réforme du collège : du groupe des « opposants, rebelles, hostiles, irréductibles », à celui des « progressistes, proactifs, convaincus, avocats ou relais », en passant par « attentistes, passifs indifférents, indécis » ! Qu'il y ait eu, depuis les révélations de l'AEF, un rétropédalage ne peut nous rassurer sur les objectifs poursuivis nationalement.

Dans l'académie de Montpellier cette fois, les pressions des directions et des IPR se sont multipliées pour imposer aux collègues de devenir formateurs/formatrices, d'investir les conseils pédagogiques et ainsi se faire le relais de la réforme.

Une opposition à la réforme toujours vigoureuse

Ces exemples révèlent, mine de rien, la difficulté que rencontrent les rectorats pour trouver des volontaires et des appuis au sein des salles des profs et montrent tout en même temps que l'opposition d'enseignant-e-s à la réforme est encore vigoureuse. Ils rendent manifeste la finalité de la mise en place du Conseil pédagogique et de ce que l'administration cherche à instaurer avec la multiplication des attributions des « coordinateurs/trices » : la division des équipes et la mise en place de hiérarchies intermédiaires, avec des collègues sélectionné-e-s pour se transformer en contre-maître de la réforme, l'IMP en guise de carotte.

C'est pourquoi SUD éducation 13 appelle tous-tes les collègues à se réunir en Assemblée générale et à :

- > refuser ces formations en se mettant en grève et en organisant le jour même des AG d'établissements pour continuer à construire la mobilisation contre la réforme du collège. Des préavis ont été déposés à cette fin
- > refuser le rôle de formateur/trice, qui ne fait pas partie des obligations réglementaires de service des statuts modifiés.
- > refuser les missions de coordos de cycles et de niveaux ainsi que les IMP qui vont avec.
- > boycotter les conseils pédagogiques ou, là où ce n'est plus possible, à demander l'élargissement du conseil à tous-tes les enseignant-e-s.

Pour autant, pour mettre à bas la contre-réforme du collège, c'est bien une grève nationale et reconductible qu'il faut construire. C'est aussi ce que SUD éducation continuera de proposer dans l'intersyndicale second degré.

Pour SUD Éducation 13, à l'inverse du management et de l'autoritarisme, il faut promouvoir des modalités de gestion des établissements démocratiques, coopératives, horizontales et égalitaires. Contre le système hiérarchique portons un projet autogestionnaire.